JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Guichets fermés à la Cité des arts

La sixième Journée des associations, organisée par la Compagnie régionale des commissaires aux comptes et par l'Ordre des experts-comptables, a affiché complet, hier, à la Cité des arts de Saint-Denis. La manifestation a même dû refuser des participants, invités à suivre son déroulement à distance grâce à un Facebook Live. Tout au long de l'après-midi ouvert par le préfet, les responsables associatifs ont pu prendre connaissance de l'actualité juridique et fiscale les concernant, avec notamment trois zooms sur le nouveau plan comptable, la fiscalisation d'une association ainsi que le statut et les risques du dirigeant.

Pour ceux qui n'ont pas pu être présents, l'information est disponible sur le site www.experts-comptables.re.

Le statut et les risques du dirigeant associatif ont été abordés hier. (Photo Philippe Chan Cheung)

Le rendez-vous annuel des responsables associatifs

REVUE DE PRESSE

PRESSE ECRITE
Vendredi 30 août 2019

Le Quotidien
www.lequotidien.re
DE LA REUNION ET DE L'OCEAN INDIEN

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Guichets fermés à la Cité des arts

La sixième Journée des associations, organisée par la Compagnie régionale des commissaires aux comptes et par l'Ordre des experts-comptables, a affiché complet, hier, à la Cité des arts de Saint-Denis. La manifestation a même dû refuser des participants, invités à suivre son déroulement à distance grâce à un Facebook Live. Tout au long de l'après-midi ouvert par le préfet, les responsables associatifs ont pu prendre connaissance de l'actualité juridique et fiscale les concernant, avec notamment trois zooms sur le nouveau plan comptable, la fiscalisation d'une association ainsi que le statut et les risques du dirigeant.

Pour ceux qui n'ont pas pu être présents, l'information est disponible sur le site www.experts-comptables.re.

Le statut et les risques du dirigeant associatif ont été abordés hier. (Photo Philippe Chan Cheung)

PRESSE ECRITE

Le Journal de l'île de la Réunion
Le JIR
1,20 €
Mardi 3 septembre 2019 | n° 22 843 |

Carton plein pour la journée des associations

Comme chaque année, l'Ordre des experts-comptables de la Réunion (CROEC) a organisé la semaine dernière la Journée des associations à la Cité des Arts à Saint-Denis. L'occasion de faire le point sur les actualités fiscales et législatives concernant le monde associatif avec Rémy Amato, président du CROEC.

300 personnes ont participé à la Journée des associations. (photo DR)

Quel bilan pour cette journée des associations ?

300 acteurs du secteur associatif réunionnais (dirigeants, salariés, bénévoles) ont répondu présents à la Cité des Arts pour la 6e édition de la *Journée des Associations*, co-organisée par l'Ordre des experts-comptables de la Réunion et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes. Ce rendez-vous annuel vise à favoriser les réflexions et les échanges. Cette manifestation s'inscrit désormais dans la durée : elle démontre que les associations sont en constante demande d'informations. En ouverture de cette édition 2019, le préfet Jacques Billant a insisté sur le rôle primordial des associations en termes de cohésion sociale, de dynamique territoriale et de création et pérennisation d'emplois.

Quel est le poids des associations à la Réunion ?

Les associations sont essentielles dans le paysage social et économique de l'île : 1 600 associations employeurs (20% opèrent dans la culture 20%, 15% dans les sports, 11% dans le social et 12% dans l'économie) ; 19 000 salariés ; 12% d'emplois privés. Tout cela représente 413 millions d'euros de masse salariale. Sur le plan national, on recense plus de 1,3 million d'associations en activité. Les défis de transformation du secteur associatif demeurent plus que jamais d'actualité. Faire évoluer son projet associatif et ses missions au regard de l'explosion et de la complexification des besoins n'est pas aisé. Les experts-comptables et les commissaires aux comptes interviennent comme accélérateurs de croissance. Leur rôle de conseil est primordial.

Quelles sont les réformes auxquelles les dirigeants d'association vont-ils faire face dans les prochaines semaines ?

Une des grandes mesures qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2020 concernera le plan comptable des associations. Il faudra désormais rajouter des éléments dans l'annexe des comptes, ce qui n'était pas nécessaire auparavant. Il faut que les associations aient bien conscience de ces changements, car si leurs responsables présentent des comptes qui ne sont pas sous le bon format, elles auront des difficultés pour obtenir des subventions notamment.

Quelle est la difficulté majeure rencontrée par les associations ?

Le financement de leurs activités, lié à la problématique des calendriers de paiement, notamment pour les associations qui possèdent plusieurs salariés. Ce sont les associations récentes qui se retrouvent en difficulté en raison du décalage du calendrier.

Propos recueillis par E.M

WEB

LINFO.RE - 29/08/2019

LINFO.RE LA REUNION OCEAN INDIEN FRANCE MONDE SPORTS LE MAG VIDEOS SERVICES

LINFO.re ▸ La Réunion ▸ Ma ville ▸ Saint-Denis ▸ Journée des associations à la Cité des Arts

Votre avis compte!
Aidez-nous à rendre ensemble la publicité en ligne intéressante!
Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes et répondre à de simples questions.
Informations sur la protection des données et de la vie privée
participer

Journée des associations à la Cité des Arts

LINFO.RE - créé le 28.08.2019 à 06h00 - mis à jour le 28.08.2019 à 20h03- Baradi Siva

Tweeter

La 6ème édition de la Journée des associations ouvre ses portes aujourd'hui, à la Cité des Arts de Saint-Denis. Au programme de la journée : panorama de l'actualité associative, fiscalisation et risques juridiques.

INSCRIS TOI ET DEVIENS LA STAR dans
DU POISSON FRAIS PEI
Fish'n Truck
SAISON 2
DANS VOTRE ASSIETTE

Le rendez-vous des acteurs associatifs

À l'initiative de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes et l'Ordre des Experts-Comptables (CRCC & CROEC), plusieurs acteurs du milieu associatif se réunissent aujourd'hui à la Cité des Arts.

Pour cette nouvelle édition, le rendez-vous annuel des responsables associatifs de l'île, propose aux participants de se mettre à jour sur ses connaissances sur l'actualité, les conditions d'assujettissement aux impôts commerciaux d'une association, et des précautions qui s'imposent aux dirigeants d'associations.

Retrouvez ici le programme :

- Présentation de l'actualité associative 2019 :

La réforme de la formation professionnelle, les mesures de la loi de finance 2019, la loi Pacte et ses récents décrets, le regroupement en un document unique de toutes les dispositions législatives qui s'appliquent aux marchés publics, le nouveau plan comptable et la valorisation des contributions volontaires.

WEB

IMAZPRESSE – 02/09/2019

Pour la Journée des associations

300 acteurs du secteur associatif étaient présents à la Cité des Arts

Publié le Lundi 02 Septembre à 09H13 / Actualisé le Lundi 02 Septembre à 10H41

Publicité par AdRun

300 acteurs du secteur associatif réunionnais (dirigeants, salariés, bénévoles) se sont donnés rendez-vous ce jeudi 29 août 2019 à la Cité des Arts pour la 6ème édition de la Journée des associations organisée par l'Ordre des experts-comptables de la Réunion et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes. (Photo d'illustration rb/www.ipreunion.com)

Ce rendez-vous annuel vise à favoriser les réflexions et les échanges autour de l'actualité juridique et fiscale des associations. "Succès total donc pour cette manifestation qui s'inscrit à présent dans la durée et qui démontre que les Associations sont en constante demande d'informations à la fois sur l'actualité du secteur mais aussi sur des points clés du fonctionnement associatif" ont souligné les organisateurs.

En ouverture de cette édition 2019, le nouveau Préfet de la Réunion, Jacques Billant, a insisté sur le rôle primordial des associations en termes de cohésion sociale, de dynamique territoriale et de création et pérennisation d'emplois. Le poids des Associations dans le paysage social et économique à la Réunion est en effet essentiel.

En chiffres, les associations à la Réunion représentent entre 13 000 et 15 000 structures, de toutes tailles et actives dans tous les domaines de la société : l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits, les loisirs... Ces milliers d'associations sont animées par des bénévoles dont le nombre peut être estimé entre 127 000 et 137 000. Parmi eux, certains assurent la permanence de l'action associative et sont présents au moins une fois par semaine. Ils sont estimés aujourd'hui entre 57 000 et 62 000.

Le programme de cette journée s'est déroulé en 3 temps :

Le Panorama de l'actualité associative 2019 avec le nouveau plan comptable applicable dès le 1er janvier 2020, qui va modifier en profondeur la gestion comptable des associations.

L'Atelier n°2 a été consacré à la fiscalité au sein des structures associatives. En matière de fiscalité d'une association, quelles sont les clés ? Fiscalisée / non fiscalisée, quelles sont les règles, les exceptions et les exonérations possibles ?

Le dernier atelier était dédié au statut du dirigeant associatif, sa rémunération, sa responsabilité et la maîtrise des risques juridiques. Comment adapter et sécuriser la gouvernance d'une association ? Que recouvre la notion de rémunération du dirigeant précisément, et qu'en est-il de sa protection sociale ?

"Car s'il est vrai que les associations déploient quotidiennement de nombreuses activités sans être génératrices de dommages et de préjudices pour les tiers, il n'en demeure pas moins qu'elles ne sont pas à l'abri d'une défaillance ou d'un risque pouvant les entraîner dans un contentieux lourd de conséquences" ont conclu les organisateurs de l'événement.

Pour l'occasion, une vidéo de la journée a été partagée sur les réseaux. Regardez :

WEB
ZINFOS 974 – 30/08/2019

Economie

Acteurs associatifs, attention aux nouveautés comptables pour 2020

Jeudi 29 Août 2019 - 18:04

"Une des grandes mesures qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2020 concernera le plan comptables des associations"

L'ensemble de la conférence à revoir en replay:

NP
Lu 2655 fois

85 J'aime Tweet

Organisée par l'Ordre des Experts-comptables de La Réunion et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, la 6ème édition de la Journée des Associations s'est déroulée ce jeudi après-midi à la Cité des arts de Saint-Denis. Ce rendez-vous annuel proposé par l'Ordre des Experts-comptables permet de favoriser réflexions et échanges autour de l'actualité juridique et fiscale des associations.

S'il est vrai que ces dernières déploient quotidiennement de nombreuses activités sans être génératrices de dommages et de préjudices pour les tiers, il n'en demeure pas moins qu'elles ne sont pas à l'abri d'une défaillance ou d'un risque pouvant les entraîner dans un contentieux lourd de conséquences. Rémy Amato, président du conseil régional de l'ordre des experts-comptables de La Réunion, répond à nos questions :

Pourquoi la profession comptable organise cette conférence à destination des acteurs associatifs ?

L'idée nous est venue il y a six ans lorsque nous avions constaté que peu de rencontres et d'informations étaient destinées aux associations, alors qu'elles en ont besoin. En général elles sont gérées par des bénévoles qui le font avec leurs tripes et leur temps, mais souvent ces derniers n'ont pas forcément à leur disposition toutes les techniques de gestion d'entreprise, alors que les enjeux et la réglementation évoluent en même temps que les entreprises. Nous avons trouvé l'idée de proposer une réunion d'information pour dire au monde associatif qu'il n'était pas seul.

Quel est le thème choisi de cette 6e édition ?

Cette année, nous allons proposer des ateliers pratiques sur la fiscalité, à savoir ce qui est fiscalisable ou pas dans une association. Des ateliers seront aussi proposés pour en apprendre un peu plus sur l'actualité mais aussi sur la responsabilité des dirigeants. Souvent, les dirigeants d'association se retrouvent à présider sans y être préparés. Nos actions commencent à porter leurs fruits puisque, chaque année, le public répond de plus en plus présent : plus de 375 personnes se sont inscrites à nos ateliers à la Cité des arts pour cette journée des associations.

Quelles sont les réformes auxquelles les dirigeants d'association vont-ils faire face dans les prochaines semaines ?

Une des grandes mesures qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2020 concernera le plan comptables des associations. Il faudra désormais rajouter des éléments dans l'annexe des comptes, ce qui n'était pas nécessaire auparavant. Il faut que les associations aient bien conscience de ces changements, car si leurs responsables présentent des comptes qui ne sont pas sous le bon format, elles auront des difficultés pour obtenir des subventions notamment.

Quelle est la difficulté rencontrée par les associations et qui revient constamment ?

Le financement de leurs activités, lié à la problématique des calendriers de paiement, notamment pour les associations qui possèdent plusieurs salariés. Il existe deux types d'associations : la première, ancienne et assise sur un trésor de guerre grâce aux excédents emmagasinés durant des années. La seconde, celle qui est récente et qui se retrouve en difficulté en raison du décalage du calendrier et se retrouve prise dans un piège infernal.

NP
Lu 1353 fois

WEB
CLICANOO - 29/08/2019

L'INFO A SUIVRE

C'est la 6ème "journée des associations"

La Cité des Arts accueille dès 13h la 6ème édition de la Journée des Associations, un événement organisé par l'Ordre des Experts-comptables de la Réunion et la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes pour répondre à toutes les questions des dirigeants associatifs de l'île en matière de gouvernance, trésorerie, fiscalité...

ACCUEIL » SOCIÉTÉ

La Matinale de Clicanoo : Rieffel en correctionnelle, journée des associations, et Neymar dans la Casa de Papel

Photo : LJX

03/09/2019 - 06:37 3

Carton plein pour la journée des associations

03/09/2019 - 06:36 0

Comme chaque année, l'Ordre des experts-comptables de la Réunion (CROEC) a organisé la semaine dernière la Journée des associations à la Cité des Arts à Saint-Denis. L'occasion de faire le point sur les actualités fiscales et législatives concernant le monde associatif avec Rémy Amato, président du CROEC.

Quel bilan pour cette journée des associations ?

300 acteurs du secteur associatif réunionnais (dirigeants, salariés, bénévoles) ont répondu présents à la Cité des Arts pour la 6e édition de la *Journée des Associations, co*-organisée par l'Ordre des experts-comptables de la Réunion et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes. Ce rendez-vous annuel vise à favoriser les réflexions et les échanges. Cette manifestation s'inscrit désormais dans la durée : elle démontre que les associations sont en constante demande d'informations. En ouverture de cette édition 2019, le préfet Jacques Billant a insisté sur le rôle primordial des associations en termes de cohésion sociale, de dynamique territoriale et de création et pérennisation d'emplois.

Quel est le poids des associations à la Réunion ?

Les associations sont essentielles dans le paysage social et économique de l'île : 1 600 associations employeurs (20% opèrent dans la culture 20%, 15% dans les sports, 11% dans le social et 12% dans l'économie) ; 19 000 salariés ; 12% d'emplois privés. Tout cela représente 413 millions d'euros de masse salariale. Sur le plan national, on recense plus de 1,3 million d'associations en activité. Les défis de transformation du secteur associatif demeurent plus que jamais d'actualité. Faire évoluer son projet associatif et ses missions au regard de l'explosion et de la complexification des besoins n'est pas aisé. Les experts-comptables et les commissaires aux comptes interviennent comme accélérateurs de croissance. Leur rôle de conseil est primordial.

WEB

ORANGE – 03/09/2019

Pour la Journée des associations

300 acteurs du secteur associatif étaient présents à la Cité des Arts

Publié le Lundi 02 Septembre à 09H13 / Actualisé le Lundi 02 Septembre à 10H41

Publicité par AdRun

300 acteurs du secteur associatif réunionnais (dirigeants, salariés, bénévoles) se sont donnés rendez-vous ce jeudi 29 août 2019 à la Cité des Arts pour la 6ème édition de la Journée des associations organisée par l'Ordre des experts-comptables de la Réunion et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes. (Photo d'illustration rb/www.ipreunion.com)

photo imaz press reunion

MY 0 0 0

à lire aussi

Défi relevé aux jeux citoyens de la jeunesse à Saint-Paul

Route du littoral : c'est (presque) la fin des bouchons

300 acteurs du secteur associatif réunionnais (dirigeants, salariés, bénévoles) se sont donnés rendez-vous ce jeudi 29 août 2019 à la Cité des Arts pour la 6ème édition de la Journée des associations organisée par l'Ordre des experts-comptables de la Réunion et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes. (Photo d'illustration rb/www.ipreunion.com)

Ce rendez-vous annuel vise à favoriser les réflexions et les échanges autour de l'actualité juridique et fiscale des associations. "Succès total donc pour cette manifestation qui s'inscrit à présent dans la durée et qui démontre que les Associations sont en constante demande d'informations à la fois sur l'actualité du secteur mais aussi sur des points clés du fonctionnement associatif" ont souligné les organisateurs.

En ouverture de cette édition 2019, le nouveau Préfet de la Réunion, Jacques Billant, a insisté sur le rôle primordial des associations en termes de cohésion sociale, de dynamique territoriale et de création et pérennisation d'emplois. Le poids des Associations dans le paysage social et économique à la Réunion est en effet essentiel.

En chiffres, les associations à la Réunion représentent entre 13 000 et 15 000 structures, de toutes tailles et actives dans tous les domaines de la société : l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits, les loisirs… Ces milliers d'associations sont animées par des bénévoles dont le nombre peut être estimé entre 127 000 et 137 000. Parmi eux, certains assurent la permanence de l'action associative et sont présents au moins une fois par semaine. Ils sont estimés aujourd'hui entre 57 000 et 62 000.

Le programme de cette journée s'est déroulé en 3 temps :

Le Panorama de l'actualité associative 2019 avec le nouveau plan comptable applicable dès le 1er janvier 2020, qui va modifier en profondeur la gestion comptable des associations.

L'Atelier n2 a été consacré à la fiscalité au sein des structures associatives. En matière de fiscalité d'une association, quelles sont les clés ? Fiscalisée / non fiscalisée, quelles sont les règles, les exceptions et les exonérations possibles ?

Le dernier atelier était dédié au statut du dirigeant associatif, sa rémunération, sa responsabilité et la maîtrise des risques juridiques. Comment adapter et sécuriser la gouvernance d'une association ? Que recouvre la notion de rémunération du dirigeant précisément, et qu'en est-il de sa protection sociale ?

"Car s'il est vrai que les associations déploient quotidiennement de nombreuses activités sans être génératrices de dommages et de préjudices pour les tiers, il n'en demeure pas moins qu'elles ne sont pas à l'abri d'une défaillance ou d'un risque pouvant les entraîner dans un contentieux lourd de conséquences" ont conclu les organisateurs de l'événement.

Pour l'occasion, une vidéo de la journée a été partagée sur les réseaux. Regardez :

mots clés de l'article : cité des arts , actualité de la réunion , Actus Reunion , Ordre des experts-comptables , Journée des associations , Secteur associatif , Compagnie régionale des commissaires aux comptes

MY Réagir

Syndicat

Crise ouverte à Solidaires

Le délégué départemental Moïse Mazeau a été poussé vers la sortie, Solidaires Réunion se retrouve sans tête. Le syndicat traverse une crise "passagère" à écouter les sections syndicales. Elles veulent s'en servir pour se réinventer.

Fin juillet nous avions évoqué les dissensions au sein du syndicat Solidaires Réunion, certaines sections syndicales évoquaient sans détour leur désaccord avec le délégué départemental Moïse Mazeau (photo d'archives SLY).

Fin juillet nous avions évoqué les dissensions au sein du syndicat Solidaires Réunion (lire notre édition du 24 juillet), certaines sections syndicales évoquaient sans détour leur désaccord avec le délégué départemental Moïse Mazeau. Trop discret ou encore ne faisant pas le "job", le délégué était de plus en plus contesté en interne. Hier, le syndicat Solidaires Réunion tenait son assemblée générale annuelle. Toutes ces critiques ont immanquablement rejaillis lors de cette matinée, une AG à la tonalité cordiale mais tout de même houleuse à certains moments. Sur la sellette, Moïse Mazeau a été poussé vers la sortie. *"Moïse Mazeau n'a pas été reconduit dans sa fonction de délégué. L'union syndicale Solidaires est en crise. A traverse cela, j'espère que cette situation sera salutaire"*, confirme Pascal Valiamin, délégué régional Solidaires Finances Publiques, qui a eu mandat des autres sections pour évoquer les difficultés internes au sein de Solidaires. Cette crise est avant tout le fruit d'un "échec" collectif, selon Pascal Valiamin. *"La gouvernance n'a pas réussi à faire évoluer le syndicat vers quelque chose de différent"*, poursuit-il.

SOLIDAIRES N'EST PAS À L'ARRÊT

Cette différence dans l'approche syndicale a été souvent mise en avant par le syndicat, cherchant à se démarquer des autres syndicats réunionnais, tout en proposant une nouvelle approche tournée vers les salariés et fonctionnaires en vue de les reconquérir. Quid de son éventuel remplacement ? *"Pour le moment, nous n'avons pas de candidat"*, répond Pascal Valiamin. L'union réfléchit à une gouvernance réunissant plusieurs sections, afin d'être plus "efficace". *"On ne cherche pas un super héros"*, assure-t-il. En interne, d'autres voix s'élèvent pour raconter les coulisses de l'assemblée générale, notamment l'éviction de Moïse Mazeau. Elle ne s'est pas passée aussi simplement, car l'ex-délégué souhaitait tout de même se représenter à son poste malgré de nombreuses réticences selon nos informations.En interne, l'opposition a été unanime, puisque les section ont voté contre le rapport moral qui a été présenté. Seul le rapport financier a été validé bien que certaines sections syndicales ne sont toujours pas à jour de leurs cotisations (8 sur un total de 16) et n'ont pu prendre part aux votes lors de cette assemblée générale. A noter qu'il aurait été difficile à Moïse Mazeau de se représenter, son syndicat Sud Collectivité territoriale était un de ceux qui n'étaient pas à jour de sa cotisation, nous a-t-on rapporté.

Contacté, Moïse Mazeau n'a pas répondu à nos sollicitations. Quant à l'union syndicale Solidaires, elle ne reste pas à l'arrêt après cette assemblée générale. *"Le travail continue"*, assure le délégué régional Solidaires Finances Publiques. D'autres estiment que cette décision de revoir le mode de gouvernance évitera la "mort certaine" du syndicat. Le temps de trouver un autre mode de fonctionnement au sein du syndicat, ancré vers le local, les sections syndicales souhaitent rester responsables avant de se retrouver le 11 septembre prochain lors d'une réunion où il sera bien évidemment question de la suite à donner en matière de gouvernance.

Julien Delarue
jdelarue@jir.fr

Rachat de Vindemia : la CFDT assume sa position et tacle les élus réunionnais

GRANDE DISTRIBUTION. Alors que les critiques et les interrogations du monde économique et politique continuent d'alimenter le rachat de Vindemia par le groupe Hayot, la CFDT a décidé, par la voix de Joël Dalleau son secrétaire général du syndicat commerce, d'y répondre de manière musclée. Dans un communiqué, son secrétaire souhaite, dans un premier temps, rappeler la position de la CFDT dans ce dossier.

"Alors que d'autres s'opposent à ce projet, la CFDT commerce et services s'est exprimée également sur le sujet en se fixant comme principale préoccupation le devenir des salariés avant toutes considérations politiciennes, tout en se gardant de porter ses attaques contre qui que soit", peut-on lire. Rappelant que la vigilance reste de mise sur l'aspect social, le syndicat assure que leur position – contraire à celle exprimée par la CGTR *(lire nos précédentes éditions)* – recueille l'assentiment général des salariés de Vindemia sur ce projet de rachat.

Sur la vente de Vindemia, la CFDT réaffirme sa position dans un communiqué, appelant à la vigilance au niveau social. (photo d'archives LLY)

"Et quand bien même la position du syndicat commerce et services CFDT semble être critiquée et incomprise de l'extérieur, les salariés de Vindemia quant à eux pensent le contraire et adhèrent à la position de vigilance au lieu de celle de l'attaque ou de la démagogie."

Justement la démagogie est pointée du doigt en direction des élus réunionnais, notamment leur tribune "La Réunion a besoin de vous" appelant le président de la République à la rescousse dans ce dossier.

"Je leur demande tout simplement de relire avec beaucoup plus d'attention et très lentement l'édito de Monsieur Tillier du JIR du samedi 24 août dernier, en prenant grand soin d'extirper tous les exemples cités et après lecture Mesdames, Messieurs, de passer aux questions ci-dessous. Où étiez-vous Mesdames Messieurs de la politique ? Où étiez-vous !!! Qu'avez-vous fait ? Quelle action avez-vous menée ? Quel cri d'alarme avez-vous lancé ? (sic)", s'interroge la CFDT. Et de conclure sur ces mots : *"auriez-vous sous le chapeau Mesdames et Messieurs de la classe politique, un autre repreneur potentiel ? Car s'opposer à cette cession ou s'en inquiéter sans même qu'il y ait une autre alternative possible et viable me paraît irresponsable et met en danger les emplois des 2000 salariés de Vindemia à la Réunion."* La classe politique réunionnaise entendra-t-elle ces remarques ?

J.D

Carton plein pour la journée des associations

Comme chaque année, l'Ordre des experts-comptables de la Réunion (CROEC) a organisé la semaine dernière la Journée des associations à la Cité des Arts à Saint-Denis. L'occasion de faire le point sur les actualités fiscales et législatives concernant le monde associatif avec Rémy Amato, président du CROEC.

Quel bilan pour cette journée des associations ?

300 acteurs du secteur associatif réunionnais (dirigeants, salariés, bénévoles) ont répondu présents à la Cité des Arts pour la 6e édition de la *Journée des Associations, co*-organisée par l'Ordre des experts-comptables de la Réunion et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes. Ce rendez-vous annuel vise à favoriser les réflexions et les échanges. Cette manifestation s'inscrit désormais dans la durée : elle démontre que les associations sont en constante demande d'informations. En ouverture de cette édition 2019, le préfet Jacques Billant a insisté sur le rôle primordial des associations en termes de cohésion sociale, de dynamique territoriale et de création et pérennisation d'emplois.

300 personnes ont participé à la Journée des associations. (photo DR)

Quel est le poids des associations à la Réunion ?

Les associations sont essentielles dans le paysage social et économique de l'île : 1 600 associations employeurs (20% opèrent dans la culture 20%, 15% dans les sports, 11% dans le social et 12% dans l'économie) ; 19 000 salariés ; 12% d'emplois privés. Tout cela représente 413 millions d'euros de masse salariale. Sur le plan national, on recense plus de 1,3 million d'associations en activité. Les défis de transformation du secteur associatif demeurent plus que jamais d'actualité. Faire évoluer son projet associatif et ses missions au regard de l'explosion et de la complexification des besoins n'est pas aisé. Les experts-comptables et les commissaires aux comptes interviennent comme accélérateurs de croissance. Leur rôle de conseil est primordial.

Quelles sont les réformes auxquelles les dirigeants d'association vont-ils faire face dans les prochaines semaines ?

Une des grandes mesures qui entrera en vigueur dès le 1er janvier 2020 concernera le plan comptable des associations. Il faudra désormais rajouter des éléments dans l'annexe des comptes, ce qui n'était pas nécessaire auparavant. Il faut que les associations aient bien conscience de ces changements, car si leurs responsables présentent des comptes qui ne sont pas sous le bon format, elles auront des difficultés pour obtenir des subventions notamment.

Quelle est la difficulté majeure rencontrée par les associations ?

Le financement de leurs activités, lié à la problématique des calendriers de paiement, notamment pour les associations qui possèdent plusieurs salariés. Ce sont les associations récentes qui se retrouvent en difficulté en raison du décalage du calendrier.

Propos recueillis par E.M